

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 3

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 13

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Christian GATARD ;
Michel GILLOT. Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Christian BONNARD ; Evelyne DUPUY ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Pouvoir de Franck Mazet à Emmanuel DENIS.

Pouvoir de Emmanuel FRANCOIS à Christophe BOULANGER.

Pouvoir de Sébastien MARAIS à Christian GATARD.

Absents excusés :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLE ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ;
Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Laurent RAYMOND.

**C 23/10/04 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU
RAPPORT ANNUEL 2022 FIL BLEU ET FIL BLANC DE KEOLIS, DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Par convention de délégation de service public, le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) confie à la société KEOLIS l'exploitation des services de transport public de personnes sur le territoire du Syndicat. Ce périmètre est constitué de l'agglomération de Tours Métropole Val de Loire et des communes de La Ville-aux-Dames, Vernou-sur-Brenne, et Vouvray.

D'une durée de 7 ans, cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Elle regroupe dans un même contrat l'exploitation du réseau de transport public urbain « Fil Bleu » et du service de transport de personnes à mobilité réduite « Fil Blanc ».

En application des dispositions contractuelles, il est proposé au Comité syndical d'approuver le rapport d'activité relatif à l'année 2022, dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération.

Les grandes lignes du rapport d'activité 2022 sont les suivantes :

Les faits marquants sur le réseau Fil Bleu

- La fréquentation du réseau a nettement progressé par rapport à 2021 (+ 22%), du fait de la réduction des perturbations liées à la crise sanitaire et de la reprise des habitudes de mobilité de la part des usagers.
- L'offre de transport est revenue à un niveau proche du nominal, avec toutefois la mise en place d'un plan de transport adapté de fin novembre jusqu'aux vacances de Noël, afin de pallier un manque de conducteurs ; des adaptations ont été apportées aux services pour mieux répondre aux besoins des habitants, notamment avec la mise en œuvre, à compter de septembre, d'un service de nuit du jeudi au dimanche.
- De nouvelles actions ont été mises en œuvre pour réaliser la transition énergétique et améliorer l'emprunte carbone du réseau : 15 premiers bus au GNV Gaz Naturel Véhicule ont été mis en service en septembre, 30 autres le seront successivement en 2023 et 2024, renforcement de l'éco-conduite, incitation à l'usage des VAE Vélos à Assistance Electrique par les salariés, réduction de l'éclairage des stations de tramway, réduction des températures de chauffage dans les locaux,...
- Le réseau a procédé à 45 recrutements en 2022. 14 % des embauches directes ont concerné des personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Les performances du réseau bus et tramway :

- La fréquentation totale du réseau s'est établie à 34 032 610 validations, en hausse de 22% par rapport à 2021, soit près de 7 millions de voyages en plus. Ce résultat reste inférieur à 2019 (-7%), mais la progression est constante dans une logique de reconquête des usagers, en premier lieu sur les abonnements.
- La fréquentation des parcs à vélos a connu une très forte progression en 2022 (multipliée par 2,6 par rapport à 2021), profitant de l'augmentation générale de l'usage du vélo, de l'inauguration du P+V de la gare de Tours fin 2021, mais également de la réouverture du centre aquatique du lac, à proximité duquel est situé le troisième plus gros P+V du réseau,

Les actions commerciales :

Des actions commerciales ont été menées tout au long de l'année sur le terrain par les équipes Fil Bleu. Après la campagne « Vivre 1 mois sans voiture » de 2021, le réseau a lancé « Au boulot sans ma voiture » pendant 15 jours du 25 avril au 10 mai, en plus de nombreuses journées « mobilités ».

Des stands au contact de la population ont été organisés. L'équipe commerciale du réseau a rendu visite à 141 établissements scolaires et 76 entreprises dans le cadre des plans de mobilité.

Pour le **service Fil Blanc**, la fréquentation a également sensiblement progressé par rapport à 2021 (+ 11 %). Les principaux points à retenir pour 2022 sont les suivants :

- la fréquentation est en augmentation avec 71 193 voyages annuels dont 5 239 voyages d'accompagnateurs gratuits et 1 683 voyages d'accompagnateurs payants,
- le nombre d'inscrits s'élève à 1 314 contre 1 256 en 2021 (soit une hausse légère de 4,6%) ; dont 660 personnes en fauteuil roulant, 364 en situation de marche difficile et 290 déficientes visuelles,
- les recettes du service s'élèvent à 99 247 € avec un prix du voyage inchangé à 1,50€
- 20 véhicules sont mis à disposition du délégataire par le SMT, mais du fait des problèmes techniques des véhicules acquis en 2021, le délégataire a dû louer 11 véhicules pour assurer la continuité du service. Le nombre de conducteurs (équivalent temps plein) s'élève à 18,2 ;

Au plan financier, les éléments de synthèse de la convention de délégation de service public sont les suivants :

Synthèse du coût du réseau (en € HT):

Compte de résultat 2022

en € courant HT		Fil Bleu	Fil Blanc	Total 2022
Produits		25 756 702	165 873	25 922 576
Rn trafic	Recettes du trafic	23 547 679	125 830	23 673 508
Rn divers	Recettes diverses	980 505	0	980 505
	Intéressement à la qualité de service	0	0	0
	Pénalités	4 794	40 044	44 837
	Redevance d'utilisation des MR pour services occ.	635	0	635
	Régularisations produits années antérieures	0	0	0
	Redevance d'occupation du domaine public	1 223 090	0	1 223 090
Charges		68 911 543	1 902 979	70 814 522
Dn	Contribution Financière	68 820 015	1 892 396	70 712 411
	Intéressement à la qualité de service	91 528	10 583	102 111
	Régularisations charges années antérieures	0	0	0
Rn trafic	Partage des recettes du trafic	0	0	0
Rn divers	Partage des recettes diverses	0	0	0
Investissements		0	0	0
	Investissements autres	0	0	0
Solde à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine		43 154 841	1 737 105	44 891 946

La synthèse du solde financier en euros courant est la suivante :

en € courant		Fil Bleu		Fil Blanc		2022	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Rn trafic	Recettes du trafic	-1 921 038	-2 113 142	-26 583	-29 241	-1 947 621	-2 142 383
Rn divers	Recettes diverses	-52 227	-62 672			-52 227	-62 672
	Redevance d'utilisation des MR pour services occ.	-635	-762			-635	-762
	Redevance d'occupation du domaine public	-123 090	-147 708			-123 090	-147 708
	Régularisations produits années antérieures	0	0	0	0	0	0
Dn	Contribution Financière	1 033 523	1 136 875	43 568	47 925	1 077 091	1 184 800
	Intéressement à la qualité de service	91 528	100 681	10 583	11 641	102 111	112 322

	Pénalités	-4 794	-5 273	-40 044	-44 048	-44 838	-49 322
Rn trafic	Partage des recettes du trafic	0	0	0	0	0	0
Rn divers	Partage des recettes diverses	0	0			0	0
Solde		-976 733	-1 092 002	-12 476	-13 724	-989 209	-1 105 725

Suite à la présentation du rapport annuel 2022, le Syndicat des Mobilités de Touraine devra percevoir du délégataire un solde de 989 209 € HT, soit 1 105 725 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3,

Vu l'examen du rapport par la Commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code susvisé, réunie le 26 septembre 2023,

Vu la convention de délégation de service public 2019-2025 signée le 13 décembre 2018 avec la société KEOLIS,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 du délégataire du service public de transport urbain dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Laurent RAYMOND</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
---	---